**FICHE 2.2.1**

**POURSUIVRE LES EFFORTS DE REPARTITION TERRITORIALE DE L’ACCUEIL DES MENAGES LES PLUS DEMUNIS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 2**  **Axe 2** | **Enjeu : Conforter et adapter les politiques d’attribution pour favoriser la mixité sociale** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Le parc de logement social est très largement concentré dans les communes du Contrat de Ville. * Le parc social des quartiers prioritaires est fortement spécialisé, en termes d’accueil des ménages les plus précaires. * Le Projet de Rénovation Urbaine n’a pas transformé la structure de l’habitat (peu de démolitions, une diversification limitée aux franges des quartiers) et a eu de ce fait un très faible impact sur l’évolution du peuplement des quartiers prioritaires. * L’Accord Collectif Intercommunal (ACI) contribue, néanmoins, à réduire la spécialisation du parc social, en organisant la répartition territoriale de l’accueil des ménages démunis selon le degré de fragilité des programmes. Ainsi, sur 3 700 attributions HLM réalisées en 2014, 1 000 l’ont été au profit de ménages démunis de l’ACI, dont 540 dans un parc de logements jugé non fragile. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Poursuivre et renforcer les dispositions de l’ACI visant à limiter l’accueil des ménages défavorisés dans le parc le plus fragile et en ajustant l’ACI aux nouveaux périmètres des quartiers prioritaires. * Concevoir la convention intercommunale de mixité sociale comme un dispositif complémentaire à l’ACI, visant à corriger les déséquilibres de peuplement dans les programmes les plus spécialisés des quartiers prioritaires. * Développer une vision territoriale des loyers HLM pratiqués, préalable à leur remise en ordre. * Renforcer la production de logements à bas loyer en dehors des communes du Contrat de Ville et notamment dans les communes en obligation de production de logement social * Selon l’ACI, augmenter les contingents communaux, en déterminant un droit de réservation supplémentaire dans les programmes neufs et en organisant la remise à disposition des contingents Etat et du 1% logement |
| **Réalisations attendues** | * Progression du nombre de logements à loyer très modéré réalisés dans les communes en obligation de production de logement social * Diminution du nombre d’attribution de logements sociaux en faveur des plus démunis dans le parc jugé fragile * Développer une vision territoriale des loyers HLM pratiqués * Augmenter les contingents communaux, |
| **Effets attendus** | * Corriger les déséquilibres de peuplement dans les programmes les plus spécialisés des quartiers prioritaires. |
| **Echelle Territoriale** | * Communauté d’agglomération et communes membres * Communes en obligation de production de logement social * Quartiers prioritaires de la politique de la ville |
| **Animateur** | Tour(s)plus |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | Partenaires :  Etat, villes, Département, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement  Dispositifs :  PLH, ACI, convention intercommunale de mixité sociale, fichier partagé de la demande HLM, Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD), PDALPD |
| **Financements mobilisables** | Aides à la création de logement social (Etat, Tour(s)plus, Région, Département, CDC, 1% logement)  Aides à la gestion de logement social (FSL, ASLL …) |
| **Calendrier** | 2015 et suivants |
| **indicateurs de réalisation** | Nombre de PLAI agréés  Nombre d’attributions HLM réalisées |
| **Indicateurs d’effets** | Développement de la mixité au sein du patrimoine de logements sociaux des quartiers politique de la ville |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | **AT lutte contre les discriminations / AT Jeunesse**  Adapter les politiques d’attributions aux enjeux du vivre ensemble  Améliorer la gestion des mutations pour fluidifier la mobilité interne et optimiser l’occupation du parc social |